

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

## DÉCISION N°DEC2023-020

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

**Concession n° : 13209****Situation : Cimetière BILLY****Division : 11 / Carré : D / Allée : 3 - Empl : 17**

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,**VU** la demande présentée par Monsieur DIARRA Kalifa domicilié, 24 rue des Bas Buissons 28100 Dreux mandataire de Monsieur DIARRA Kalibou, domicilié, 22 Bd de l'Europe 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 9075 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 50 ans.**DÉCIDE****ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 02 octobre 2022 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **0 mètre superficiel**. La **date d'échéance est le 01 octobre 2072 pour une durée de cinquante ans**.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/201 du 22 décembre 2022**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 09 JAN. 2023

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification lePour le Maire,  
L'Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ